

Rapport annuel (2018)

L'activité de la CLI s'est poursuivie en 2018.

Outre les réunions de l'Assemblée Générale et du « Groupe Vigilance » qui permettent aux membres de se réunir en présence de représentants du CNPE, de l'ASN et des administrations, le site internet (cli-civaux.fr) permet d'étendre le rôle d'information et de transparence de la CLI à l'ensemble de la population.

Après un bref rappel des modalités et du cadre de l'action, l'activité elle-même sera abordée puis nous terminerons en évoquant les objectifs et les moyens de cette action.

I - Les modalités et le cadre de l'action

A - <u>L'Assemblée Générale</u>

Elle se tient deux fois par an.

La première a eu lieu le 1er mars 2018 à l'hôtel du Département dans la salle René Monory.

Au cours de cette réunion, nous avons eu l'intervention de M. MOREAU, référent technique combustible sur « les évacuations combustibles : de la piscine du bâtiment combustible jusqu'à la sortie du CNPE », de M. GEVREY et des représentants du CNPE sur le bilan 2017 et les perspectives 2018 du CNPE et de Mme DURAND, Cheffe de Division Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) Bordeaux et M. FREMAUX, Adjoint au Chef de Division sur le bilan de l'année 2017 du CNPE et sur les anomalies de l'acier des générateurs de vapeur du CNPE (nature et conséquences des anomalies, contrôles réalisés par l'exploitant, instruction faite par l'ASN et mesures compensatoires mises en œuvre par l'exploitant.

La seconde réunion s'est déroulée le 19 octobre 2018, salle du Conseil Municipal de Chauvigny (86300), commune du PPI. Cette réunion était publique, conformément aux dispositions réglementaires (loi du 17 août 2015 dite « Loi transition énergétique »).

Nous noterons particulièrement que les maires des communes du PPI ont été invités à participer à cette réunion.

Au cours de cette assemblée, les sujets suivants ont été abordés : point sur la procédure de consultation relative à l'extension du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Civaux par Mme GENESTE, Directrice de Cabinet de Mme la Préfète, présentation du projet d'implantation d'un parc photovoltaïque aux abords de la centrale nucléaire de Civaux et complémentarité avec les énergies dans le mix-énergétique par M. VEYSSIERES, Chef d'agence EDF Renouvelables, programme « Grand carénage » et centrale de Civaux (périmètre, calendrier et activités programmées) présenté par M. NORMAND, Chef de projet Grand carénage Civaux et présentation des conclusions de l'inspection renforcée Environnement menée par l'ASN auprès du CNPE les 20 et 21 mars 2018 présenté par Mme DURAND, Cheffe de Division Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) Bordeaux.

B - Le Groupe Vigilance

Il est ouvert à tous les membres de la CLI qui ont des questions urgentes à poser. Il se réunit régulièrement avec les responsables de la centrale et en présence, si besoin est, des représentants des administrations et services concernés, à des titres divers, par le fonctionnement de l'usine (ARS, SDIS, DDTV, gendarmerie etc.). Les questions sont, autant que faire se peut, posées par écrit à l'avance et orientées vers les personnes particulièrement qualifiées pour y répondre. Cette manière d'agir a pour but de clarifier le débat et de le rendre, du même coup, plus efficace.

Cinq réunions ont eu lieu en 2018, les 30 janvier, 3 avril, 21 juin, 25 septembre et 11 décembre.

C - Le Bureau de la CLI

Le Bureau de la CLI s'est réuni avant chaque réunion du comité de vigilance. Les réunions du Bureau permettent et de faire le point sur les actualités de la centrale afin notamment de déterminer les sujets qui seront développés lors des Assemblées Générales.

II - <u>L'activité en 2018</u>

A – Conférences, informations et interventions diverses

- Point sur l'évaluation du CNPE au titre de l'année 2017 présenté aux membres de la CLI par l'ASN lors de l'AG du 1er mars 2018.
 L'ASN y a développé les points sur lesquels le CNPE doit fournir des efforts au cours de l'année 2018,
- Informations régulières sur l'extension du PPI présentées par le Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la Vienne, Adjoint au Chef du Service des Sécurités de la Préfecture de la Vienne et point sur la procédure de consultation relative à l'extension du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de Civaux par Mme GENESTE, Directrice de Cabinet de Mme la Préfète,
- Point sur les évacuations combustibles de la piscine du bâtiment combustible jusqu'à la sortie du CNPE,
- Point sur les anomalies de l'acier des générateurs de vapeur du CNPE (nature et conséquences des anomalies, contrôles réalisés par l'exploitant, instruction faite par l'ASN et mesures compensatoires mises en œuvre par l'exploitant),
- Présentation par M. VEYSSIERES, Chef d'agence EDF Renouvelables du projet d'implantation d'un parc photovoltaïque aux abords de la centrale nucléaire de Civaux et complémentarité avec les énergies dans le mixénergétique,
- Programme « Grand carénage » et centrale de Civaux (périmètre, calendrier et activités programmées) présenté par M. NORMAND, Chef de projet Grand carénage Civaux,
- Présentation des conclusions de l'inspection renforcée Environnement (21 inspecteurs mobilisés) menée par l'ASN auprès du CNPE les 20 et 21 mars 2018 par Mme DURAND, Cheffe de Division ASN Bordeaux,
- Point sur les prélèvements et consommations d'eau et les rejets d'effluents en 2017 par rapport au prévisionnel et prévisionnel 2018 (transmis à la CLI le en même temps que le rapport annuel sur l'environnement),
- Information par le CNPE d'un débat public sur la Programmation Pluriannuelle de l'Energie suite auquel le Gouvernement prendra une décision en automne. EDF précisera ses choix. Chaque acteur peut faire des cahiers d'acteur (site d'EDF), France Nature Environnement auquel appartient Vienne Nature, membre de la CLI, a fait un cahier d'acteur,
- Injonction de l'ASN envers le CNPE qui devra s'équiper de bassins de rétentions pour récupérer des eaux d'incendie en cas de déversement d'un camion transportant des produits chimiques. En cours.

B - Questions courantes sur le fonctionnement de la Centrale

On a examiné au cours de l'année écoulée les ESS, ESE, EST, EIE, ESR, soit sur la présentation qu'en ont faite les responsables de la Centrale, soit par les questions qui leur étaient posées.

Voici les principaux thèmes abordés :

- Présence d'un corps migrant ayant provoqué l'indisponibilité d'une turbopompe,
- Manquement aux principes d'assurance qualité ayant provoqué une augmentation de puissance primaire lors de la mise en service d'une turbopompe,
- Accès en Zone Contrôlée d'un cariste sans port du dosimètre,
- Dégradation d'un système d'alimentation en air rendant des pompes RRI indisponibles,
- Chute d'une plaque du pont passerelle en piscine de désactivation,
- Présence d'eau dans la double enveloppe d'un puisard,
- Inopérabilité d'une porte et de vantelles d'un local en cas de perte des alimentations électriques externes,
- Dépassement ponctuel du seuil de concentration calculée des amibes en Vienne,
- Perte du signal d'un boromètre pendant 9 minutes en salle de commandes lors de la pose de l'instrumentation "CNS bore",
- Non-respect de la conduite à tenir d'un évènement suite à la découverte de fissures sur l'échappement de la turbine à combustion lors d'une visite annuelle,
- Perte de fluide frigorigène (145 kg sur l'année, supérieur aux normes),
- Critères RGE B non testés sur des capteurs de détection incendie de la TAC en lien avec une protection prioritaire,
- Résultats des mesures de concentration des micro-organismes (amibes),
- Bilan mensuel des rejets radioactifs et impact sur l'environnement.

III – <u>Les objectifs et les moyens de l'action</u>

A - L'information

Tous les sujets abordés et débattus en CLI sont publiés dans La lettre de Civaux, distribuée à l'ensemble des habitants des 19 communes du P.P.I qui ont ainsi connaissance des réponses faites par les responsables de la Centrale aux questions émanant de la CLI et qui correspondent très souvent aux principales préoccupations des populations.

Le site internet de la CLI permet aux membres de la CLI et à l'ensemble des populations d'être informés en temps réel des évènements qui peuvent survenir à la centrale.

Certains internautes questionnent la CLI sur des points à approfondir et font l'objet d'une réponse individuelle.

B - Les membres de la CLI dans l'action

1) La participation

La participation des membres aux réunions reste constante.

- Inspections menées par l'ASN

Les membres de la CLI sont régulièrement invités par les inspecteurs de la division ASN de Bordeaux à participer aux inspections qu'ils réalisent sur le site. Plusieurs d'entre eux ont ainsi assisté aux inspections portant sur les thèmes suivants : management de la sûreté et organisation (17/01/2018, 1er/03/2018 et 17/04/2018), prévention des pollutions et maîtrise des nuisances (20-21/03/2018), prélèvements d'eau et rejets d'effluents, surveillance des rejets et de l'environnement (20-21/03/2018), déchets (20-21/03/2018), troisième barrière, confinement statique et dynamique (3-4/05/2018), organisation et moyen de crise (26/06/2018), conduite normale (5/07/2018), systèmes électriques (25/07/2018), FOH : processus de retour d'expérience (18/10/2018), incendie (27-28/11/2018), pérennité de la qualification (29/11/2018), thème transverse de suivi des ESPN et ESP (18/12/2018), application de l'arrêté du 12/12/2005 relatif aux ESPN (19/12/2018).

- <u>Participation de représentants de la CLI à l'Assemblée Générale de l'ANCCLI</u>

Des membres de la CLI de Civaux issus du collège des élus, des experts et des associations ont représenté la CLI à l'Assemblée Générale de l'ANCCLI du 6 novembre 2018.

- <u>Participation de représentants de la CLI à la 30^{ème} Conférence</u> annuelle des CLI

Comme chaque année, plusieurs membres de la CLI l'ont représenté à la Conférence annuelle des CLI le 7 novembre 2018 dont ils font un bref compte-rendu lors d'une réunion du Comité de Vigilance ou de l'Assemblée Générale suivante.

2) <u>Le budget</u>

La CLI dispose d'un budget annuel de 12 500 €. Elle limite ses dépenses au strict nécessaire en prenant comme règle absolue d'éviter tout gaspillage, toute dépense superflue. La protection des deniers publics doit rester la préoccupation essentielle des responsables qui ont à en user au nom de leurs concitoyens. A titre d'exemple, les réunions ont lieu dans des salles mises à disposition par le Département ou les communes.

Conclusion

Comme chaque année, la CLI a travaillé avec un souci permanent de transparence en poursuivant ses principaux objectifs que sont l'information et la sécurité des populations.

L'année 2019 sera consacrée à la mise en place du nouveau PPI dont le rayon concernera 43 communes (au lieu des 19 actuelles). Cela impliquera de nouvelles élections, induites par l'augmentation du nombre d'élus, pour siéger aux différentes réunions de la CLI. Ce sujet aurait dû être traité en 2018 mais la sortie des textes officiels a pris quelque retard.

Au cours de l'année 2019, la CLI va travailler à se faire connaître d'avantage pour assurer son rôle d'information transversal et indépendant envers le plus grand nombre d'habitants. Le site Internet de la CLI sera ainsi remanié pour une meilleure visibilité, des

réunions de travail avec les membres de la CLI seront organisées périodiquement afin de définir des méthodes de diffusion de l'information avant leur mise en place (rendez-vous dans des mairies du PPI, auprès d'établissements recevant du public...), des communiqués de presse seront réalisés plus souvent...

La CLI poursuivra ses missions et organisera, conformément aux dispositions énoncées dans la loi du 17 août 2015 dite « Loi transition énergétique », une nouvelle réunion publique.

Roger GIL, Président-délégué de la CLI